



BIO SUISSE

Check-list 2011 de Bio Suisse Œnologie / Vinification

⇒ Cette check-list doit être remplie en plus de la check-list de Bio Suisse pour la viticulture (vignerons-encaveurs) ou de celle pour la transformation et le commerce (caves de vinification).

Nom de l'entreprise:

Personne(s) responsable(s):

Vigneron-encaveur (Le raisin pour le vin est cultivé dans sa propre exploitation)

La vinification utilise-t-elle exclusivement du raisin de ses propres vignes? Non Oui

Si non: Provenance du raisin (mentionner les cépages ou les moûts ainsi que les exploitations agricole):

.....
.....
.....

1. ADDITIFS, AUXILIAIRES TECHNOLOGIQUES, PROCÉDES

Prière de déclarer dans cette check-list tous les additifs, auxiliaires technologiques et procédés utilisés dans votre cave. L'absence d'OGM doit être prouvée pour les additifs qui présentent un risque OGM (cf. mémo «Œnologie / Vinification»).

A Traitement de la vendange et des moûts (préclarification, mesures correctrices comme p. ex. enrichissement, régulation de l'acidité)? Lesquelles?

.....
.....
.....
.....
.....

B Fermentation – Quels additifs / auxiliaires technologiques? (joindre les spécifications)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

C Élevage du vin (soutirage/transvasage, soufrage, gélatine, caséine, ...)? (joindre les spécifications)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

D Mise en bouteilles

- La mise en bouteilles est-elle effectuée dans l'entreprise? Non Oui
- **Si oui:** Prière de joindre, pour chacun des vins que l'on demande à Bio Suisse de reconnaître, l'analyse des teneurs en anhydride sulfureux libre et total selon le tableau de la page 3.
- **Si non:** Le vin est mis en bouteilles dans l'entreprise suivante:

Nom:

Adresse, NPA, Localité:

Organisme de contrôle:

3. CONDITIONS POSEES PAR BIO SUISSE L'ANNEE PRECEDENTE

- Des conditions avaient-elles été imposées par Bio Suisse l'année précédente pour la vinification? Non Oui
- **Si oui:** Ont-elles été respectées? Non Oui

Remarques:

4. ATTESTATION DE L'EXACTITUDE DES DONNÉES

Le chef d'exploitation soussigné déclare

- accepter que la présente check-list soit transmise à Bio Suisse à titre confidentiel,
- accepter que le dernier rapport de son organisme de contrôle et de certification soit si nécessaire intégralement remis à Bio Suisse, à titre confidentiel et uniquement pour les besoins de la reconnaissance de ses produits par Bio Suisse,
- autoriser Bio Suisse à contrôler sur place sans avertissement préalable son exploitation dans le cadre de pointages convenus avec son organisme de contrôle et de certification,
- autoriser son organisme de contrôle et de certification à transmettre à Bio Suisse un plan planimétrique (à l'échelle) actualisé des parcelles de son exploitation,
- qu'il produit exclusivement de la marchandise exempte d'OGM et de produits fabriqués par ou avec des OGM,
- qu'en toute conscience ses indications sont correctes.

Chef d'exploitation:

Date: Signature:

Le contrôleur soussigné atteste

- qu'en toute conscience ces indications sont correctes,
- (à partir de la deuxième reconnaissance par Bio Suisse:) que la présente check-list a été remplie lors d'un contrôle.

Contrôleur:

Date: Tampon et signature:

.....

Annexes:

- Formulaires sur l'absence d'OGM
- Analyses de l'anhydride sulfureux
- Analyses des risques de résidus pour les entreprises viti-vinicoles
- Spécifications
- Check-list Transformation et commerce (si l'entreprise ne vinifie pas seulement son propre raisin)

